

Cadre technique — où vivent les données de la régie, et comment on en sort

LINDBERGH FORMATION — 16 rue de Maillé, 91310 Montlhéry · RCS Evry 817 946 114

Document établi le 24/09/2026

Inférence locale, lecture seule, aucun accès aux fonds · document fictif

Document fictif — exemple de démonstration

Ce document est produit par le site Blue Lemon Agent pour illustrer ce qu'un agent IA remet à ses utilisateurs. Les sociétés, dossiers, montants et personnes qui y figurent sont inventés. Il n'a aucune valeur juridique, comptable ni commerciale.

Document fictif, produit pour la démonstration. **Il décrit l'architecture réellement proposée.** Une régie manipule des noms de familles, des quotients familiaux et des règlements : **ce sont des données personnelles et financières que la commune détient sans qu'elles lui appartiennent.**

Les deux modes de déploiement, au choix de la collectivité

Mode	Où le calcul a lieu	Ce qui sort du réseau	Pour qui
Inférence locale	Sur une machine de la mairie	Rien	Communes disposant déjà d'un serveur
Ressource isolée	Sur un serveur dédié hébergé en France, sous droit français	Rien hors Union européenne	Communes qui préfèrent ne pas administrer de machine

L'inférence locale, c'est le modèle qui calcule sur votre machine : le nom d'une famille ou son quotient familial ne traverse aucun réseau extérieur pour être traité. **Dans les deux cas, la ressource est dédiée à Marnoy : aucune mutualisation avec une autre collectivité** — c'est la condition de la continuité des régies.

Ce qui protège les données des familles

Point	Mise en œuvre	Ce que la commune peut écrire à une famille qui le demande
Entraînement	Aucune donnée de famille n'alimente un modèle, ni le nôtre ni celui d'un tiers	« Vos données ne servent à entraîner aucun système »
Droits d'écriture	Le compte technique de lecture n'a pas le droit d'écrire, ni dans le quittancier ni dans le logiciel de facturation	« L'outil ne peut modifier aucune quittance, techniquement »
Accès aux fonds	Aucun, et aucun moyen technique de le faire	« L'encaissement est le geste du régisseur, et de lui seul »
Chiffrement	En transit et au repos	« Un support volé reste illisible »
Accès par rôle	Les droits suivent la fonction : un mandataire suppléant ouvre la régie qu'il tient, pas les trois autres	« 3 rôles pour 3 agents habilités, 0 accès hors rôle au journal »
Hébergement	France, sous droit français, architecture conçue pour réduire l'exposition aux législations extraterritoriales, la localisation ne garantissant pas à elle seule l'immunité	« Objectif de déploiement : traitements et accès dans l'Union européenne »

Les gestes réservés à une personne — et ce que l'agent apporte pour chacun

Geste réservé	À qui il appartient	Ce que l'agent a déjà fait quand il arrive
Encaisser et manier les fonds	Au régisseur, et à lui seul	Le total attendu par mode de règlement, calculé avant le comptage
Délivrer la quittance	Au régisseur — c'est elle qui est opposable au redevable	La quittance préparée, numérotée dans la suite continue et rapprochée de la facture
Recevoir la remise et contrôler	Au comptable public	Le bordereau complet, pièces dans l'ordre attendu — 0 pièce complémentaire demandée sur le trimestre
Remise gracieuse, admission en non-valeur	Au conseil municipal ou au comptable selon le cas	Le dossier chiffré et documenté, prêt à présenter

Ce que l'agent apporte au régisseur n'est pas un allègement de responsabilité : c'est ce qui la rend tenable. Un contrôle exhaustif, daté et opposable sur 18 400 encaissements remplace une vérification par sondage faite en fin de journée — et le journal se produit, là où seule la bonne foi pouvait être invoquée.

La sortie — vérifiable avant de délibérer, pas après

Élément	Ce qu'il devient le jour de l'arrêt	Ce qui reste à la commune
L'index	Supprimé	Les cinq exercices de quittanciers n'ont pas bougé d'un octet
Le journal des rapprochements et des écarts	Remis dans un format ouvert, ou détruit	La conservation est recommandée : c'est le dossier de décharge du régisseur

Élément	Ce qu'il devient le jour de l'arrêt	Ce qui reste à la commune
Les quatre contrôles, la règle d'imputation, la note de tenue des régies	Déjà dans vos fichiers	Ils sont faits de la matière de la commune : ils lui appartiennent
Les 9 réponses aux usagers, les modèles de relance, la fiche d'anomalie du portail	Exportés dans un format lisible sans nous	Utilisables tels quels
L'abonnement	Annuel, sans reconduction tacite, sous les seuils du gré à gré	C'est la reconduction qui demande une délibération, pas l'arrêt

Essai de sortie à blanc proposé au bout du premier trimestre, une demi-journée : on coupe, on tient une journée de régie exactement comme avant, on remet en service. **Le conseil saura ce que vaut la promesse avant d'avoir engagé une deuxième année.**

À fixer par la collectivité

Mode de déploiement retenu (inférence locale / ressource isolée) : _____

Portée de ce document : le service exploité par Blue Lemon Agent. Pour un agent déployé chez vous, la localisation applicable est celle de l'architecture décrite au devis et vérifiée avant mise en service ; l'exécution locale n'est annoncée que pour la configuration explicitement décrite et recettée au devis ; l'isolation applicable dépend du mode de déploiement décrit au devis, aucune isolation dédiée n'étant présumée ; les mécanismes de chiffrement en transit et au repos, leurs composants et la gestion des clés sont ceux documentés pour l'architecture retenue ; les rôles et permissions sont configurés et recettés pour les identités et systèmes effectivement raccordés ; les événements journalisés, leur contenu, leur durée de conservation et leurs accès sont définis pour le déploiement retenu.